



DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMÉNAGEMENT

Vannes, le

01 MARS 2024



Objet : BELZ - mise en place forcée du SPPL ria d'Étel
Réf : 2023A/000785

Monsieur,

À plusieurs reprises, vous m'avez sollicité au sujet de la mise en place de la servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL) sur la ria d'Étel, en particulier à Belz, m'invitant à mettre un terme aux projets et aux travaux actuellement en cours.

Je ne peux que vous indiquer que je suis fermement opposé à l'idée même de stopper des démarches engagées depuis plusieurs années et qui se concrétisent enfin par l'ouverture de cheminements qui permettront de faire découvrir la ria d'Étel aux Morbihannais ou aux personnes qui viennent visiter le Morbihan et souhaitent profiter de son patrimoine et de ses paysages.

Autant vous dire que je ne partage aucun des arguments que vous me faites valoir. Ils m'apparaissent soit erronés - sciemment ? - soit excessifs. D'autres encore touchent à la médisance ou sont tout bonnement mensongers. Répondre à chacun d'entre eux n'a sûrement que peu d'intérêt au risque de motiver une poursuite d'échanges stériles. Je ne réagirais donc qu'à quelques-unes de vos assertions parce qu'elles me semblent résulter d'une volonté d'intimider ou de nuire.

Vous dénoncez « *la systématisation de la destruction de haies* ». Lesquelles ? Sur quelles longueurs ? Je ne nie pas la réalisation de coupes d'arbres pour réaliser les travaux ou pour des questions de sécurité. Les abattages restent cependant limités au strict nécessaire et réservés à des essences non patrimoniales. Elles ne sont en rien « systématiques ». Quel intérêt le département aurait-il à détruire des haies quand il souhaite que les marcheurs évoluent dans un environnement préservé ? Aucun. Cette pratique serait d'ailleurs totalement contradictoire avec mes convictions ainsi que celles des conseillers départementaux et des agents qui mettent en œuvre ces projets. Elle le serait également avec notre politique de restauration du bocage qui a permis au département de contribuer à la plantation de plus de 85 km de haies depuis 2015.

Vous me faites part d'agents du département qui selon vos propos reconnaîtraient « *l'absurdité des travaux réalisés* » et à venir. Vous évoquez également qu'ils contribueraient à « *une œuvre de destruction* » - sous-entendu de l'environnement. Que visez-vous en déformant des informations qui vous ont été données ou en formulant une accusation infondée ? J'ai pleinement confiance dans le professionnalisme des agents publics que vous stigmatisez. Sachez en outre qu'ils mettent en œuvre les décisions prises par les élus, dans le cadre d'un processus démocratique, et qui sont parfaitement assumées.

Vous insinuez - et c'est un euphémisme - une prise en compte insuffisante des enjeux relatifs à l'environnement et à la biodiversité, notamment lors de la traversée de zones Natura 2000. Vous vous méprenez : le respect des écosystèmes et paysages est une préoccupation constante des élus et des techniciens en charge de ces dossiers. Le législateur impose d'ailleurs des études auxquelles nous ne

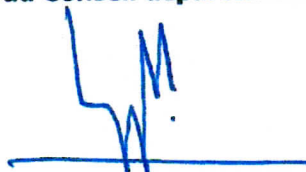
pouvons nous soustraire pour conduire de tels projets. Ces inventaires d'habitats, de faune et de flore et les études d'appréciation des impacts sont parfaitement légitimes. La définition et la réalisation de nouveaux cheminements ne peuvent désormais s'entendre qu'avec un impact environnemental le plus réduit qui soit. Nous œuvrons en ce sens avec détermination.

Ces quelques éléments exposés, je considère donc qu'être accusé de commettre « *un crime d'écocide* » comme vous le faites est du champ de la calomnie. Je vous invite à davantage de retenue dans vos propos.

Enfin, le département n'est pas le promoteur d'un « *tourisme de masse* » dont je suis presque certain que nous ne partagerions pas la définition, mais d'un accès à l'ensemble du littoral morbihannais pour en permettre sa découverte, conformément aux dispositions de la loi de 1976 qui doivent s'appliquer en Bretagne comme ailleurs.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT